

23-03-12 Administration Générale – Administration Générale

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2022

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Conseils Municipaux doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières et ce, dans le but d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les Collectivités Territoriales.

Vous le trouverez donc ci-dessous.

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastre	Origine de propriété	Identif. du cédant	Identif. du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

CESSIONS

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastre	Origine de propriété	Identif. du cédant	Identif. du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Terrain non bâti	Rue Jean Moulin	AD 288 (Partie AD 228)	Commune 04/07/2022	Commune	M. et Mme CHASSING	amiable	60 000 euros
Terrain non bâti	Rue Jean Moulin	AD 289 (Partie AD 228)	Commune 04/07/2022	Commune	M. et Mme GARON	amiable	35 000 euros
Terrain non bâti	Le Charpenet Rue Ambroise Croizat	Partie AB 158	Commune 07/11/2022	Commune	SAS Lotisseur de la Loire	amiable	265 000 euros

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 28 mars 2023

Le Maire,
Christian SERVANT

La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 27 mars 2023

23-03-12 Administration Générale – Administration Générale

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2022

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille
- PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc -
WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude
- COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale
- ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie -
RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents :

MM. BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - TALIA
Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. BRUNEAU à Mme GEUSENS
Mme REPELLINI à Mme PAPIN
M. TALIA à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :